

**DECISION N°76-2024**  
**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT**  
**LOIRE**

**Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

**Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son titre huit : « *Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'état le pouvoir d'agir ensemble* »,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-34,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

**Vu** la délibération n°2019.043.22.05 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 22 mai 2019 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de Forez-Est et notamment son programme d'action, dont :

- L'action n°3.6, intitulée « Encourager les citoyens et les acteurs locaux à prendre part à l'action collective »,

**Vu** la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

**Vu** la délibération n°2024.012.27.03 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 27 mars 2024 validant l'attribution d'une subvention d'un montant de 21 000 € à l'association FNE Loire pour l'année 2024,

**Vu** le projet de convention ci-annexé,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'approuver et de signer une convention avec l'association FNE Loire :

- Portant sur la réalisation d'objectifs en termes de formation des acteurs locaux au compostage et à la suppression de l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces extérieurs (publics et privés),
- Définissant les modalités du concours financier apporté à FNE Loire pour l'année 2024 (attribution d'une subvention d'un montant de 21 000 €).

**ARTICLE 2**

Dit que les crédits budgétaires sont prévus.

### ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),  
Le 22/04/2024

**Le Président,**  
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240422-76-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024